

L'UNION DES CANTONS DE L'EST
Journal Hebdomadaire,
Paraît tous les Samedis.
ABONNEMENT.
En un (Nécessairement d'avance)... \$1.50
On ne s'abonne pas pour moins d'une
année.—Il sera chargé \$2.00 par année
à ceux qui n'auront pas payé d'avance.
Toute personne qui voudra disconti-
nuer son abonnement devra en donner
avis à l'Éditeur, par écrit, un mois avant
l'expiration de son année.
L'abonnement continuera tant que les
arrivages ne seront pas payés s'il y en a.
Toute correspondance devra être ac-
compagnée d'un nom responsable. Aucun
texte anonyme ne sera publié.
Les manuscrits publiés ou refusés, ne
seront point retournés.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

JOURNAL POLITIQUE.

P. L. TOUSIGNANT,
Propriétaire-Éditeur.

Notre Foi, Notre Langue et Nos Institutions.

Rédigé par un Comité de
Collaborateurs.

TARIF DES ANNONCES
Les annonces seront insérées à raison
de 10 centins par ligne, pour la première
insertion, et de trois centins pour les in-
sertions subséquentes.
Toutes correspondances personnelles
ou d'une nature intéressée, tous rapports
d'institutions financières ou autres, se-
ront insérés, à titre de réclames, au taux
de 20 centins par ligne.
On traitera de gré à gré pour les an-
nonces commerciales à long terme, pour
lesquelles annonces, on fera une grande
réduction, sinon, elles seront chargées
aux taux ci-dessus.
On devra, dans tous les cas, donner
à l'Éditeur avis de discontinuer toute
annonce à l'expiration du temps fixé,
sans quoi la publication en sera conti-
nuée au prix convenu, ou le tarif ci-dessus.
Toute lettre d'argent devra être en-
registrée et adressée: L'Union des
Cantons de l'Est, Arthabaskaville, P. Q.

Vol. 17.

ARTHABASKAVILLE, SAMEDI, 13 OCTOBRE 1883.

No. 44

ADRESSES D'AFFAIRES.

AVOCATS.

EUG. CREPEAU,
Arthabaskaville, Bureau: rue
de la Cour.

PACAUD & CANNON,
Arthabaskaville, Bureau: rue
de l'église.
E. L. PACAUD L. J. CANNON

M. J. A. POISSON,
Arthabaskaville Bureau
Bureau d'Enregistrement.

LAURIER & LAVERGNE
Arthabaskaville Bureau: rue
de l'église.

FELTON & BLANCHARD,
Arthabaskaville, Bureau: rue
de l'Église.

E. J. HEMMING D. C. L.
AVOCAT.
Bureau chez M. Marceau N. P.
DRUMMONDVILLE.

La Société entre M. Hemming et M. Richard
est dissoute.

L. N. D. D'ARGY
Notaire
STANFOLD.

LOUIS RAINVILLE
NOTAIRE.
ARTHABASKAVILLE.

Bureau, rue de l'Église. Argent à prêter
Assurance contre le feu, sur la vie. Billets
de chemins de fer à vendre pour Manitoba,
10 cent, le Passumpsic, le Vermont Central,
le Grand-Tronc.
23 Sept. 1882.

J. E. Girouard
NOTAIRE,
DRUMMONDVILLE, P. Q.

J. C. E. Bélanger,
NOTAIRE,
St. Pierre de Broughton, (Canton de
Lévis), Comté de Mégantic.

L. Lavergne
NOTAIRE
CESSIONNAIRE DU GREFFE DE
FEU F. X. PRATTE N. P.

Stanford, P. Q.

D. LORTIE
NOTAIRE PUBLIC.
ARTHABASKA STATION

J. N. GASTONGUAY
ARPENTEUR & INGÉNIEUR
CIVIL.
Tient son bureau rue de la Cour

HUISSIERS.

HYACINTHE JUTRAS,
HUISSIER,
Plessisville de Somerset.

Se chargera en outre des affaires pro-
cessionnelles, de toutes collections et
autres affaires de genre qu'on voudra
lui confier.

Dr. GRAVEL
ARTHABASKAVILLE.
Consultations à toutes heures
Bureau, Rue de l'Église.

FEUILLETON DU 13 Octobre 1883.

Les Chevaliers de la Dynamite

ou
LES DÉCEPTIONS D'UN ATHEË

(Suite.)

Entourant de ses bras le cou du
docteur, elle s'écria:

—Mon oncle, donnez moi cette
arme, je vous en supplie!... Renon-
cez au dessein funeste que vous avez
conçu. Votre devoir est de vivre.

—Non, enfant, mon devoir est de
mourir... J'aurai le courage de l'ac-
complir, ce devoir!

Brusquement, M. Dufresnay arma
le revolver, le dirigea vers son front
et pressa la détente.

Un cri de Madeleine se mêla à la
détonation.

La jeune fille, d'un geste instinctif,
avait fait dévier le coup et le projec-
tile s'était logé dans le plafond, après
lui avoir effleuré légèrement le vi-
sage.

Quelques gouttelettes d'un sang
vermeil roulerent sur sa tempe, à la
naissance des cheveux.

—Miserable que je suis! s'écria le
docteur hors de lui, je t'ai blessée?...
ton sang coule... Pourquoi m'as-tu
arrêté?

—Vous devez vivre, cher oncle,
vous vivrez... Je l'exige... N'ai-je
donc pas le droit de parler ainsi! Je
suis orpheline, je n'ai plus que vous
pour soutien... Vous ne pouvez son-
ger à vous soustraire à la mission
protectrice que vous avez acceptée.

—Jetez loin de vous cette arme fatale.

—Tu le veux, Madeleine?

—Je l'exige.

—Eh bien, soit, je vivrai... Je lui
terai pour toi, pour toi seule.

—Merci, mon cher oncle, de cette
promesse.

—Tu y crois? Tu as raison, sur
mon honneur je te jure d'y être fidèle
quelles que soient les épreuves qui
m'attendent encore.

Il ajouta avec vivacité:

—Maintenant plus un mot à ce
sujet. Oubliez ce qui s'est passé
ici, ce que nous avons vu, ce que
nous savons. J'entends sur le palier
la voix de Mme Valmont et celle de
mon ami le capitaine Granger. Il
sera facile de leur expliquer l'acci-
dent... Une imprudence, un enfantin-
illage... Tu as compris... Les voici:
du calme, du sang froid...

La porte s'ouvrit, en effet, livrant
passage à la digne femme et au vieil
officier.

Mme Valmont paraissait fort agitée.
Elle s'avança rapidement vers son
frère et dit en désignant du doigt une
lettre que tenait M. Granger.

—Quelle étrange et fâcheuse aven-
ture mon frère!

Soudain elle s'arrêta. Ses yeux
venaient de tomber sur Madeleine
qui se tenait dans l'ombre à côté de
son oncle.

—Toi ici, chère enfant! baubita tu
elle. Pourquoi as-tu quitté ta cham-
bre? Mais d'où vient cette pâleur!
Dieu puissant! je vois du sang sur ta
joue... serais-tu blessée?

—Oh! une égratignure insigni-
fiante, répondit la jeune fille en
essayant de sourire.

Mme Valmont tressaillit.

Elle reprit bientôt.

—Ce coup de feu qui s'est fait en-
tendre... oh! je crains de deviner.

—Tu devines juste, dit M. Dufres-
nay. Notre chère petite fille a touché
imprudemment mon revolver. Un
malheur a fallu arriver. Heureuse-
ment elle en sera quitte pour quelques
gouttes de sang.

—Pauvre enfant! murmura pater-
nellement le capitaine. Ces joies
terribles ne sont pas faits pour vos
mignonnes mains. Je suis étonné
que M. Dufresnay ait oublié sa pru-
dence habituelle. Laisser ainsi traîner
un revolver sur les meubles!...

—Mes reproches sont justes cher
ami, dit le docteur. Je confesse mon
étourderie. Mais enfin il n'y a pas
d'accident grave à déplorer. Cette
légion ne sera pas perdue, je vous en
donne l'assurance à tous.

En prononçant ces derniers mots
M. Dufresnay se tourna vers Made-
leine. La jeune fille comprit la pen-
sée de son oncle et le remercia d'un
regard affectueux.

—Maintenant, reprit-il en s'adres-
sant à madame Valmont, puis-je vous
demander, ma chère sœur, l'explica-
tion des paroles que vous venez de
prononcer tout à l'heure?

—Oh! mon Dieu! l'émotion me
suffoque... Je ne puis parler... Du
reste, M. Granger vous expliquera
tout; c'est lui qui apporte des nou-
velles de Charles.

—Des nouvelles de Charles! s'écria
M. Dufresnay dont le visage était
devenu livide. Cette lettre?

—Elle est de mon neveu Maurice,
dit le capitaine. Je l'ai reçue ce
matin, il y a une heure à peine. Un
paragraphe concernant M. Charles
m'a frappé; j'ai cru devoir vous en
donner lecture.

—Et que contient ce paragraphe?

—Rien de grave. Mon neveu parle
d'un léger accident survenu à nos
disciples. Mais lisez vous-même,
vous serez rassuré plus tôt?

Le capitaine tendit la lettre à son
ami, qui lut ces lignes à haute voix:

«Hier soir j'ai visité mon excellent
ami Charles Dufresnay. Le pauvre
garçon souffre depuis plusieurs
jours d'une foulure au pied droit,
provenant d'une chute sur l'escalier
de l'hôtel où il a établi ses pénates.
Cet événement me privera une
semaine au moins de mon gai et
fidèle camarade, à moins que je ne
profite de mes rares instants de
loisir pour aller l'égayer un peu.
C'est un devoir, n'est-ce pas, mon
cher oncle? Je n'y failirai pas,
soyez en convaincu. Charles compte
donner prochainement à sa famille,
des détails précis et circonstanciés
sur sa réclusion, sur ses causes et
sur ses suites. Il initiera modè-
stement son récit: Mes prisons, mé-
moires d'un élève de Droit.»

—Madelaine avait écouté, anxieuse et
palpitante. Un long soupir de soulage-
ment s'échappa de sa poitrine.
Lorsque son oncle eut achevé, elle
ferma ses yeux que remplaçaient
des larmes.

—Me serais-je trompé? se dit-elle.
Oh! cela doit être... Une fatale res-
semblance à tout fait... Non, ce n'est
pas Charles que j'ai vu.

—Madelaine, dit M. Dufresnay en
lui pressant doucement les mains.
Retire-toi, mon enfant, tu es faible,
tu souffres. Ta bonne tante va t'ac-
compagner et te donner des soins.
Dans un moment je serai près de toi
moi-même.

Se penchant vers la jeune fille, il
déposa un baiser sur son front et
ajouta à voix basse:

—Courage, chérie! Tu avais raison
de me rappeler au devoir. Rien n'est
perdu peut-être encore. Courage!
espoir!

XI

L'AUBERGE DU Pot d'Étain.

Après le départ de Madeleine et de
madame Valmont, le docteur se jeta
sur un fauteuil et invita M. Granger
à prendre place en face de lui, devant
le bureau.

Le capitaine obéit machinalement.
Une profonde émotion, qui avait
jusqu'à l'échappé au docteur, sem-
blait se manifester en lui. Ses
sourcils étaient froncés, ses gestes
brusques, sacrés, fiévreux; de sa
main gauche il tortillait furieusement
sa moustache; de la droite il martelait
sans pitié son genou, ou faisait
craquer le bras du fauteuil. Un orage
était imminent.

M. Dufresnay remplit le premier le
silence.

—Cher ami, dit-il, je vous suis très
reconnaissant d'avoir bien voulu
nous communiquer la lettre de votre
neveu, le disciple de Charles à l'école de...
—Il ne s'agit pas de cela, inter-
rompit le capitaine, incapable de se
détacher plus longtemps. Ma visite
à un autre objet. Je vous prie d'ou-
blier un instant votre fils, dont la
situation n'a rien de grave, vous
l'avez vu, pour vous occuper avec
moi de vos protégés, de ces misérables
révolutionnaires, de ces fauteurs de
désordre qui semblent ne plus savoir
mettre de bornes à leur audace.

—Mes protégés! avez-vous dit;
vous êtes injuste, capitaine.

—Soit, je retire le mot, s'il vous
blesse. Ce sont cependant les hommes
qui mettent vos théories religieuses
et sociales en pratique. Ah! s'il
vous eût été donné, comme à moi, de

les entendre ce matin!

—Je ne vous comprends pas, cher
ami, dit le docteur avec un geste
d'impatience. Veuillez m'expliquer
vos paroles.

—Pardonnez moi, docteur; l'indi-
gnation me rend fou. Je vais vous
raconter les scènes dont j'ai été témoin
il y a quelques heures. J'aurais dû
commencer par là. Écoutez moi
donc; cela ne manque pas d'intérêt.
Vous connaissez mes goûts pour la
botanique. Ce matin, dès l'aube, j'ai
quitté ma demeure dans le dessein
d'aller herboriser sur les coteaux du
Val Rémi, et sur les rives de la Bour-
bince. J'étais à peine en marche
depuis un quart d'heure, quand un
incident étrange est venu mettre mon
attention en éveil.

Je venais de m'engager dans les
bruyères du Val Rémi. Le jour
commençait à poindre; la rosée scin-
tillait en gouttelettes aux branches
des arbres et des arbustes; l'air
calme et tiède exhalait de suaves
senteurs. Je ne suis point poète, ce-
pendant cette magnificence de la na-
ture ne me laissait pas insensible.
Debout au bord du sentier, les re-
gards perdus dans l'espace, j'ai laissé
mon esprit s'égarer dans une vague
et mélancolique rêverie.

Tout à coup un bruit de voix est
venu m'arracher à ma douce con-
templation. Les voix se rapprochèrent
et devenaient distinctes. Un nom
prononcé m'a fait tressaillir. Ce nom,
cher ami, c'était le vôtre.

—Le mien s'écria le docteur.

—Oui, le vôtre. Il était mêlé à
une phrase dont je n'ai pu compren-
dre le sens, mais qui m'a semblé ren-
fermer une menace.

—Et cette phrase, qu'elle est-elle?
demanda M. Dufresnay avec une
feinte indifférence.

—La voici, docteur; elle m'a assez
frappé pour rester gravée dans ma
mémoire: «M. le docteur Dufresnay
sera désormais fixé sur notre but; si
par impossible il doutait encore, je
me charge de lui enlever ses der-
nières illusions.»

—Oh! oh! vous êtes sûr d'avoir en-
tendu cela?

—Parfaitement sûr... Ce n'est pas
tout; j'ai pu saisir quelques paroles
sans suite. Celles-ci entre autres:
«Quelle surprise! l'attend au retour...
Souronnera-t-il le vrai coupable?...
s'il savait!...»

M. Dufresnay pâlit affreusement.
Ce fut cependant avec calme qu'il
reprit:

—Continuez, cher ami. Que s'est
il passé ensuite?

—Les mystérieux promeneurs
s'avancèrent; ils n'étaient plus qu'à
quelques pas. Je me suis effacé der-
rière un buisson de coudrier pour
échapper à leur vue. Un secret pres-
sentiment me disait que je n'étais pas
au bout de mes découvertes. Effeti-
vement, au moment où nos person-
nages passaient à mes côtés dans le
sentier, l'un d'eux a dit à voix basse:

«Nous allons nous séparer, car j'ai
une grave mission à remplir. Soyez
sans inquiétude; je n'oublierai pas
ce rendez-vous. A huit heures, à
l'auberge du Pot d'Étain; les amis
peuvent compter sur moi.»

Je n'ai rien entendu de plus pour-
suivit le capitaine. Les promeneurs
se sont éloignés et ont disparu au
détour du sentier. Ma curiosité était
des plus vives. J'ai résolu de profiter
du renseignement que j'avais ainsi
obtenu d'une manière indirecte pour
éclaircir un peu cette affaire. Moins
d'une demi-heure après, je pénétrais
dans la grande salle du Pot d'Étain,
taverne infecte, fréquentée habituelle-
ment par la population interlope de
Blanzay. Un homme entre deux âges,
gros et court, se promenait de long
en large. C'était le maître de l'éta-
blissement. Ma vue a semblé lui
causer une profonde stupefaction. Il
s'est néanmoins avancé vers moi, le
bonnet à la main et un sourire obsé-
quieux sur les lèvres. Je dois dire
que le bonhomme a toutes sortes de
de raisons pour me témoigner des
égards. Son fils, assez mauvais
drôle, s'est permis un jour de forcer
la porte de mon caveau. Mon indig-
gence a été extrême... Mais laissons
cela et revenons à notre sujet.

—Père Denisard, ai-je dit sans
préambule, je viens de recevoir une
lettre (ce qui était exact); la réponse
est très pressée; vous me permettez
de m'installer dans une de vos cham-

bres pour l'écrire?

—Ma demeure est à votre disposi-
tion, capitaine. Seulement...

—Eh bien?

—Surtout mes principaux appar-
tements sont occupés. Il ne me reste
qu'un petit cabinet au deuxième, sur
le jardin.

—Je m'en contenterai volontiers.
Veuillez me procurer tout ce qu'il
faut pour écrire. Je vais m'installer
dans un coin et je ne gênerai per-
sonne. Allons, hâtez vous, je vous
prie.

L'hôte du Pot d'Étain s'est exécuté
de mauvaise grâce. Un instant plus
tard j'étais introduit dans une pièce
étroite, meublée d'un lit de fer, de
deux chaises et d'une petite table.
Une fenêtre encadrée de verdure
donnait un peu de lumière à ce triste
reduit.

Comme le père Denisard se disposait
à se retirer, j'ai cru devoir lui
adresser une observation.

Lucien THOMAS.

(A continuer.)

L'ENTRETIEN DE NOS CHEMINS RURAUX.

Nous lisons dans la Gazette des
Campagnes:

On jugera du progrès agricole dans
une localité par le bon entretien des
chemins. En effet, quand les chemins
sont en bonne condition, que l'économie
de toutes sortes ne peut
pas réaliser, soit dans les attelages,
soit dans le temps et plus particulièrement
encore à l'égard des chevaux
qui n'ont pas à souffrir par la fatigue
et parfois même des mauvais traite-
ments des conducteurs.

Un chemin où, vu son mauvais
état, un cheval ne peut parcourir plus
de deux milles à l'heure et qu'avec
une demi charge, est assurément
pour le cultivateur une occasion
constante de perte onéreuse: c'est
certainement une taxe la plus oné-
reuse qu'il s'impose sciemment, sans
même le soupçonner. — On crie contre
les taxes directes, et l'on n'a rien à
dire contre celle-là, à ce point qu'il
n'est jamais venu à l'idée d'un cul-
tivateur de faire le calcul des pertes
assez fortes qu'il subit journellement
par le mauvais entretien des chemins.

Quelquefois les chemins sont en si
mauvais état et tellement boueux,
qu'on a peine à passer avec
une voiture qui n'a que son conduc-
teur; tandis que s'ils étaient bien
entretenus on pourrait y mettre le
double d'une charge ordinaire.

Quelques cultivateurs nous répon-
dront que le temps leur manque pour
opérer ce travail qu'ils ne peuvent
s'empêcher de croire nécessaire,
puisque les plus négligents sont sou-
vent ceux qui se plaignent le plus du
mauvais état des chemins. Mais en-
core une fois, si l'on prenait la peine
de calculer les pertes que ces mau-
vais chemins occasionnent, on trou-
verait bien moyen d'y travailler
pendant deux ou trois heures par se-
maine, car on aurait la certitude que
le temps employé à ce travail serait
amplement payé par les avantages
qu'on en retirerait.

Sur un chemin bien entretenu, non
seulement le cheval pourrait porter le
double d'une charge ordinaire, mais
le parcours se ferait dans la moitié
moins de temps, et suivant le cas, le
conducteur ne serait pas ainsi exposé
à souffrir de la chaleur ou des froids
rigoureux de l'hiver; et mille autres
inconvenients qu'il n'est pas néces-
saire de rapporter ici.

Les mauvais chemins sont un des
plus lourds fardeaux dont les cultiva-
teurs aient à souffrir, et dans nombre
de paroisses, c'est des chemins dont
on s'occupe le moins; on crie bien,
on se lamente bien contre la négligence
de celui-ci ou de celui-là; mais rien
de plus, on a l'air à se craindre
les uns les autres quand il s'agit de
ramener quelqu'un à son devoir,
quant à l'entretien des chemins:
c'est véritablement une lâcheté, et
quand on se rend coupable d'une
insouciance aussi préjudiciable aux
intérêts de toute une paroisse, on
court le risque d'avoir sur la consi-
cience bien des accidents et des pertes
réelles dont il faudra tôt ou tard
rendre compte.

Au lieu de se lamenter, agissons
donc avec fermeté contre ceux qui
négligent d'entretenir leur part de
route. Cessons nos criailleries contre
les inspecteurs de route qui ont à
cœur de remplir leur devoir, et de
trouver à redire contre ceux qui ont
le bon esprit de prélever des cotisa-
tions pour assurer à une paroisse de
bons chemins, même macadamisés,
car l'argent consacré à ce but est un
argent placé à gros intérêt: à 100
pour cent.

LES PREDICTIONS VOLCA- NIQUES.

M. Bertrand, secrétaire perpétuel
de l'Académie des sciences, vient
d'adresser à son collègue M. Delaunay
des félicitations publiques.

En effet, dans un rapport présenté
à l'Académie en 1881 M. Delaunay
avait annoncé avec précision presque
absolue—quarante huit heures de
différence— l'épouvantable cata-
strophe qui vient de détraquer la terre
de Java.

Le savant prophète a accepté ces
compliments de l'air modeste d'un
homme qui n'a fait qu'exécuter un
devoir.

En outre, pour bien prouver qu'il
les méritait et au delà, M. Delaunay
a ajouté tranquillement que la der-
nière secousse de Java n'était rien
auprès de celle qui doit se produire
en 1886.

L'avis commun de tous les savants
est que ces malheureux pays de-
vraient être abandonnés instantané-
ment. Ils tremblent d'une fièvre
souterraine et continue, et le sol est
toujours prêt à engloutir; la fin du
monde est le problème menaçant qui
doit hanter à bas les imaginations
déconcertées.

On prédit à la misérable Ischia,
dont un Lucrèce seul pourrait chanter
les malheurs, une catastrophe nou-
velle pour cette année, plus foudroyante
encore que la première.

C'est maintenant une spécialité
scientifique de prédire des désastres.
Il existe des volcanologues, unique-
ment occupés de connaître la violence
et la date des éruptions, et d'annoncer
le danger menaçant.

Un des plus célèbres est Rodolphe
Fah; il est particulièrement attaché
au Vésuve et aux volcans environ-
nants, besogne qui n'est pas une
sinécure.

Un volcan nouveau vient de s'ou-
vrir en Island, après duquel l'Hécla
n'est qu'un feu de Bengale inoffen-
sif; il s'apprête à fonctionner et à
mordre tout autour.

On dirait qu'une même secousse
souterraine traverse la terre, et même
les désastres.

NOTES COMMERCIALES.

Il n'y avait pas une seule compa-
gnie d'assurance sur la vie, aux États
Unis avant l'année 1841.

On annonce que le système des
dépêches à 6d. sera inauguré le 1er
octobre 1884, dans toute la Grande
Bretagne.

La succession de feu E. W. Murray
a vendu la moitié de la propriété de
la mine de phosphate Emerald pour
une somme de \$40,000.

Six cent cinquante neuf waggons
de fret ont passé la semaine dernière
par la station de l'Intercolonial à
Saint Jean, Nouveau Brunswick.

Les mines d'or de la Beauce sont
en bonne voie de devenir célèbres.
Depuis le mois d'avril, une mine,
seule, a envoyé pour \$7,000 d'or à la
fonderie.

Rien n'est inutile dans la nature:
le serpent à sonnettes vient lui-même
d'être utilisé. C'est à une belle de
New York que l'on doit ce nouveau
progrès; elle a tout simplement
converti ce dangereux animal en une
ceinture des plus jolies.

On dit qu'une compagnie anglaise
s'est formée au capital de £100,000
pour la culture de la betterave et la
fabrication du sucre dans le Minne-
sota.

La suite sur la 4^{me} page.

NOTE DE L'EDITEUR

10. Il est entendu que toute impression faite à notre atelier est payable d'avance...

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

ARTHABASKAVILLE, 13 OCTOBRE 1883.

POLITIQUE AGRICOLE.

Jérôme Paturôt était à la recherche d'une position sociale, et M. Tarte nous paraît aussi embarrassé que lui pour trouver une politique agricole.

Car ce n'est pas tout d'avoir un département d'état consacré exclusivement à l'agriculture comme le veut notre confrère.

Que faut-il faire pour stimuler, diriger, encourager nos sociétés d'agriculture sans que cette politique en entraîne une dépense d'argent telle, que les ressources de la province ne sauraient s'y prêter?

LA PRINCESSE LOUISE.

En faisant nos adieux à la Princesse Louise qui retourne avec le Marquis de Lorne en Angleterre, il n'est que justice de lui décerner les éloges qu'elle mérite.

Plusieurs ont trouvé à redire de ce que la Princesse n'ait pas été enthousiasmée de la société canadienne à son arrivée à Rideau-Hall.

D'abord, il ne pouvait en être autrement et nous trouvons nous, que cette femme a fait preuve de grande vertu, en se soumettant de si bon cœur aux exigences de la position.

Mais là où nous l'avons admirée davantage, c'est dans le bon exemple qu'elle a donné constamment à nos femmes canadiennes dans ses manières et dans ses toilettes.

Vêtue simplement, sans faste ni extravagance, elle a voulu nous faire comprendre que le bon ton et la noblesse ne consiste pas dans un dévergondage insensé de luxe, ni un excès de gestes maniérés et souvent déplacés.

Un cœur bon et généreux, un esprit fin et cultivé, des goûts délicats et raffinés n'ont pas besoin de ces étalages de toilettes qui ne révèlent qu'un stupide orgueil.

Aussi la Princesse Louise savait elle s'en passer et prêcher d'exemple les belles vertus du travail, de l'étude, de la simplicité dans le vêtement.

L'exemple sera-t-il suivi? C'est plus que nous pouvons dire. Dans tous les cas, nous devons la remercier tout de même du bien qu'elle a voulu nous faire. Qu'elle emporte donc la reconnaissance et les bons souhaits de tous les gens de bien qui se souviennent d'elle avec bonheur et profit.

DANS L'EMBARRAS.

Un gouvernement bien à plaindre par ce temps-ci, c'est celui de Washington. Vous ne vous imagineriez jamais pourquoi?

malheureux, archi-malheureux!

Il est vrai que les Etats Unis ont une petite dette de \$1,521,811,535.98 outre des obligations pour plus de cent millions en faveur des compagnies de chemin de fer du Pacifique, mais le point fâcheux, c'est qu'avec tout son or, le gouvernement ne peut continuer à payer sa dette.

Et les fonds affluent de toutes parts, une véritable inondation du Pactole, quoi!

Quant à l'embarras de savoir où placer ces millions, il est réel. Nous allons expliquer pourquoi.

On sait qu'aux Etats Unis les banques sont obligées de garder comme garantie envers le public, les bons du trésor qui constituent la dette nationale. Celle-ci est donc à proprement dire la pierre angulaire de tout le système.

Alors on conçoit que le gouvernement hésite à payer sa dette devant la responsabilité qui lui incombe, et qu'il se résigne à faire contre fortune bon cœur, en voyant ses intérêts passifs manger malgré lui, ses intérêts actifs.

Nos voisins seront donc dans la nécessité prochaine de changer le système actuel de garantie pour les banques afin d'ôbler à cet état de choses tout à fait anormal.

C'est ainsi qu'avec le temps on découvre des vices très sérieux dans les institutions tant vantées de ce pays, et qu'il faut après l'épreuve d'un siècle, encore les remettre sur le métier. On en découvrira bien d'autres!

Qui se serait imaginé aussi que la protection aurait en quelques années seulement, permis au gouvernement d'arriver à une telle prospérité! Puisse-telle nous obtenir pour le Canada d'aussi beaux résultats. Après tout c'est un embarras fort enviable.

On se serait imaginé aussi que la protection aurait en quelques années seulement, permis au gouvernement d'arriver à une telle prospérité!

ASSURANCE MUTUELLE DE RICHMOND-DRUMMOND ET YAMASKA.

L'assemblée annuelle des actionnaires de cette institution a eu lieu mercredi, le 3 du courant, à Ulverton dans le bureau principal.

Après la présentation du rapport des opérations de l'année expirée, l'ancien bureau de direction fut réélu. Ce sont E. Préfontaine, Sec. Près, D. O. Bourbeau, Vice-Près, MM. W. E. Jones, Jas. Duffay, John Mooney et A. Bathwell.

Le rapport constate que les pertes éprouvées pendant l'année se montent à \$1,434 seulement qui ont été payées. C'est disons, trois par cent des billets de prime dont le chiffre est de \$50,345, représentant des assurances au total de \$633,151 sur 923 polices.

Pendant l'année expirée, les directeurs ont notablement réduit la dette flottante et les dépenses d'administration. Ils usent de la plus stricte économie. Quelques risques ont été annulés, d'autres révisés de sorte que la compagnie se trouve plus que jamais en lieu de faire honneur à ses affaires et de les étendre avec vigueur.

Une imposition de six pour cent sur les billets de prime en force a été recommandée.

On trouvera le texte du rapport dans une autre colonne.

CHOSSES ET AUTRES.

Le Général Laard s'en va. Nos militaires ne brûlent pas d'un amour très tendre pour lui. Certain journal dit qu'il lui sera présentée une adresse d'adieu, et donné un "œil poché" en souvenir.

Nous chanterons: Tu l'en vas et tu nous quittes. Tu nous quittes et tu l'en vas.

Rien de nouveau sous le soleil? Oui, un bal de quinquans, quelque chose de chic, vous entendez.

Si vous avez été à Montréal jeudi soir, No 6 Rue Amherst, vous auriez pu voir ça de vos yeux.

Il y avait à des mendians qui, deux heures avant, tendaient la main aux passants d'un air souffreteux, grelottants, et qui maintenant s'enlevaient aux sons du violon.

Une commère du bal a dit on plus de \$4,000 en banque.

On annonce une nouvelle industrie: les bébés artificiels.

Moyen infailible pour les voyageurs qui tiennent à rester seuls en wagon de chemin de fer, la voix d'un bébé criard faisant le vide de suite autour de lui.

Le fabricant donne sa liste des prix: Un bébé artificiel (No 1), criard de première catégorie, avec un timbre de voix tout à fait malicieuse et une gradation réglée de sons, coûte 10 dollars.

Un bébé (No 2), avec gémissements violents, lamentables et intolérables, coûte 5 dollars.

Un bébé ordinaire (No 3), qui possède des cris stridents mais intermittents, 2 dollars.

Le travail est solide et élégant. On garantit pour un an.

Prenez les Pilules d'Aye: pour la constipation, et toutes les fois qu'un purgatif est nécessaire. Sûr et efficace.

CE QUE FAIT UN PREMIER MINISTRE.

M. D. B. Woodworth, M. P., nous donne de curieux détails sur la manière de vivre du premier ministre du Canada, sir John A. Macdonald:

«A peine arrivé à la Rivière-du-Loup, je me rendis auprès de ce vénérable de notre politique. Il sortait de déjeuner et me fit passer dans une grande salle. Elle contenait deux longues tables surchargées de lettres, de documents et de paperasses de toute sorte. C'est là, que sir John travaillait avec son secrétaire privé.

«A partir du déjeuner jusqu'à l'heure de dîner, à trois heures de l'après-midi, il étudiait et dictait sans relâche. Après dîner, sir John fait une promenade. Rentré, il lit jusqu'à sept heures.

«Ce qui est du ressort de son ministère lui est expédié d'Ottawa à la Rivière du Loup. Il en est de même de toute question litigieuse concernant les autres départements. On ne saurait se faire une idée de la rapidité et du coup-d'œil qu'il a pour voir, résumer et juger ce qui lui est soumis. La besogne qu'il a faite à la Rivière du Loup, cet été, est incroyable.»

«Et dire qu'il y a encore des personnes qui se figurent que la vie d'un premier ministre est une sinécure! Journal de Québec.

COMITÉ DE LEVIS.

L'hon. J. G. Blanchet ayant accepté la position de collecteur des douanes à Québec, un bref d'élection pour le comté de Lévis a été émané jeudi le 4 octobre. La nomination des candidats aura lieu le 18 d'octobre et la votation le 25.

L'ENGRAIS ARTIFICIEL.

Nous lisons dans le Journal de Québec: Dans une de ses dernières lettres sur l'exposition des pêcheries de Londres, M. Jones traite ainsi la question des engrais artificiels:

«Il est difficile de préciser la valeur des milliers de tonnes de débris de poissons qui, actuellement jetés à la mer, pourraient être convertis en engrais artificiel, si nous avions des fabriques de ce produit en opération sur nos côtes, mais l'on peut, au restant au-dessous de la vérité, dire, sans crainte, qu'un autre quart de million de piastres est ainsi perdu annuellement.

«C'est donc un demi-million qu'il faut ajouter à nos tableaux statistiques, ce qui nous donnera un total de six millions un quart pour les produits, de la pêche à la morue seulement.

«A propos de fabrique d'engrais artificiel, je suis heureux de dire, ici, que je viens de recevoir de M. Emile Bonnement, actuellement à Percé, dans le comté de Gaspé, deux échantillons de phosphate (fish guano) fait avec les débris de morue. Je soumettrai ces échantillons à une analyse chimique et je suis convaincu d'avance qu'ils réunissent toutes les conditions voulues.»

Si cette expérience réussit, notre pays va se trouver doté du coup d'une industrie qui est appelée à donner un rendement considérable.

Nos lecteurs se rappellent que l'importante question des engrais artificiels a été soumise et discutée en chambre, lors de la dernière session, par M. Faucher de Saint-Maurice, député de Bellechasse. L'honorable M. Flynn, député de Gaspé, et M. Martin, député de Bonaventure, firent à ce sujet des remarques pleines d'à propos.

UNE ASSOCIATION.

Voici une liste complète des vice-présidents de l'association anglaise pour l'avancement des sciences: Lord Lorne, lord Landsowne, sir Charles Tupper, sir Alex. Galt, sir Narcisse Belleau, hon. sir Antoine Aimé Dorion, principal Dawson, professeur Dawson, professeur Sterry Hunt, professeur Thomas Huxley, M. C. W. Siemens, D. C. L., E. R. S., professeur E. Frankland D. C. L., Ph. D. F. R. S. et l'hon. Dr Lyon Playfair.

Cette association visitera le Canada l'année prochaine, et les membres se rendront jusqu'aux Montagnes Rocheuses. La presse sera invitée à faire partie de cette magnifique excursion. On devra aussi visiter les Etats Unis.

VERITABLE ORIGINE DU MOT TORRY.

Dans son ouvrage sur les Etymologies irlandaises, le savant docteur Joyce vient enfin de résoudre la question de l'origine du mot torry qui depuis deux siècles sert à désigner en Angleterre les conservateurs.

C'est le mot irlandais toruidhe anglicisé; il signifiait en principe braconnier. A la suite de la tyrannie épouvantable que Cromwell fit régner en Irlande, beaucoup d'ha-

bitants du pays se réfugièrent dans les bois et y vécurent pendant de longues années de braconnage et même de brigandage. On les appelle les toruidhe.

En 1680, le fameux Titus Oates prétendit que plusieurs de ses ouailles d'Irlande étaient venus à Londres pour l'assassiner, et depuis il donna plus que le nom de Tory à ses adversaires politiques. Cet usage de mot se généralisa, et ainsi qu'il en était advenu pour les Gueux des Pays Bas, ce terme d'injure devint une appellation dont se glorifiaient ceux qu'il servait à désigner.

Rapport annuel des directeurs de l'Ass. Mutuelle de R. D. & Yamaska, sur les opérations de l'année finissant le 31 Août 1883.

Ce rapport a été présenté à l'assemblée des actionnaires tenue à Ulverton le 3 du courant.

Vos directeurs ont le plaisir de faire rapport, que les pertes de l'année, malgré que le chiffre des affaires n'a pas été aussi considérable que l'année précédente ont été proportionnellement beaucoup moindres. La somme de \$1,434 couvre les réclamations totales de l'année pour les pertes par feu, lesquelles sont intégralement payées; ceci est un peu au-dessous de trois par cent sur les billets de primes qui se montent actuellement à \$50,345, représentant des assurances au total de \$633,151, sur 923 polices.

L'année dernière vos directeurs ont considérablement réduit la dette flottante et, comme on peut le voir les dépenses primitives de la société, qui ont été chaque année proportionnellement liquidées, sont maintenant éteintes, et le coût de l'administration a été tenu dans les limites de la plus stricte économie. Pendant cette année, vos directeurs ont annulé nombre de risques peu désirables et ont de plus, généralement révisé ceux maintenant en force en vue d'annuler plus tard ceux qui paraîtraient trop hasardeux.

Dans l'ensemble, vos directeurs ont raison de se féliciter des progrès sûrs et constants qui ont été faits, et croient que la Cie est maintenant solidement établie dans la confiance du public.

Une imposition de 6 par cent sur tous les billets de prime couvrira le passif de la Cie, et est recommandée. L'état des profits et pertes est ci annexé.

Le tout respectueusement soumis. F. Préfontaine, Président, Ulverton 3 Oct 1883.

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE RICHMOND, DRUMMOND ET YAMASKA.

Etat des affaires, 21 tout 1883.

ACTIF. Billets recevables & impositions non payées \$1074.59

Cash en mains 53.21

Balances 2808.93

PASSIF. Billets payables 33552.84

Salaire du secrétaire 149.99

Loyer et comptes d'annonces 88.62

Dû aux agents 145.23

\$3936.73

NOCES D'OR A LA CONGREGATION NOTRE DAME.

La révérende Mère St. Bernard, supérieure générale de la Congrégation Notre Dame a célébré, mercredi, le 50ème anniversaire de sa profession religieuse.

Un grand nombre de dames et de demoiselles, anciennes élèves de la congrégation, s'étaient donné rendez-vous à la maison mère pour rendre leurs hommages à la vénérable religieuse qui veilla sur leur enfance et leur jeunesse.

Dans l'après-midi, il y eut réception générale dans la grande salle du couvent. Une adresse fut présentée par Mademoiselle Drummond, au nom des anciennes élèves, à la Révérende Mère qui répondit en termes très heureux.

Deux beaux plateaux en argent et une bourse de \$103 accompagnaient l'adresse.

Il y eut ensuite salut solennel et bénédiction du S. Sacrement.

LES PIANOS "DOMINION" A L'ETRANGER.

M. L. E. N. Pratte, agent général pour les pianos "Dominion" nous communique la lettre suivante que nous reproduisons avec plaisir.

Adelaide, Australie, 18 janvier 1883. A la Compagnie de pianos et d'orgues "Dominion," Bowmanville, O. Messieurs.

Conformément à la promesse que nous vous avons faite, de vous donner des nouvelles des deux pianos que nous avons eus de vous, nous avons le plaisir de vous informer

qu'ils nous sont arrivés en excellente condition et nous les considérons comme des instruments qui vous font honneur.

Nous avons en l'occasion de les montrer à plusieurs de nos artistes et professeurs qui en ont exprimé leur satisfaction générale.

D. et W. MURRAY.

LE DELEGUE APOSTOLIQUE

M. l'abbé Smoulders, qui doit arriver prochainement en Canada, est un religieux trappiste appartenant à l'ordre de Cîteaux, fondé en 1098, près de Dijon. Cette congrégation a cinquante trois monastères répandus dans l'univers. Le cardinal Monaco La Valetta est son protecteur spécial, et Dom Stanislas, celui là même qui doit venir au Canada, en est le procureur-général.

LE FESTIVAL DE QUÉBEC

Nos confrères Québécois nous apprennent que cette grande fête musicale, annoncée à son de trompe depuis plus d'un mois, a eu un grand succès.

Les artistes étaient M. Desève, signor Librati, M. Forbes, Mlle Emma Howe, Emily Winant, Melletan, Gode, et assistés de plusieurs fanfares et sociétés chorales.

Voici ce qu'un journal en dit: Le chœur des Enclumes "Le Trouvère" par Verdi a été quelque chose de grandiose et le plus beau succès de la soirée.

Les chœurs de l'Union musicale et de la société Ste Cécile avec accompagnement de trois fanfares, enclumes et canons, au delà de 500 exécutants, n'avaient jamais été en à Québec.

Une batterie d'artillerie de la ville avait été placée entre l'édifice et le mur de la fortification. Le son des enclumes et la détonation des canons ont été ou ne peut plus précis.

En un mot le succès a été complet. Inutile de dire qu'il a fallu répéter et que ce chœur a soulevé des tonnerres d'applaudissements.

Tout le monde attendait avec anxiété l'apparition sur l'estrade de notre jeune et distingué compatriote, M. Desève, accompagné de Mlle E. Gode, et de son talent artistique une Fantaisie pour Violon sur Freyschutz (Webber) par Moser. Il a été appelé trois fois.....

Les fêtes se sont terminées jeudi soir. Un nommé Donat Tremblay, commis aux vivres sur le vapeur Otter, qui fait le trafic le long de la côte nord du St-Laurent, nous rapporte les faits suivants:

Lorsque le vaisseau est parti de la Pointe aux Esquimaux, sept familles de pêcheurs ruinés s'y sont embarqués.

Au nombre de ces familles, qui étaient toutes anglaises et protestantes, il s'en trouvait une plus affligée encore que les autres. Elle se composait du père et de quatre enfants, deux garçons et deux filles, âgés de six à treize ans.

La mère est morte il y a deux ans au Labrador, où la famille s'est vue tellement dénuée qu'elle a dévoré deux chiens qu'elle possédait. Pour comble de malheur, le père est tombé malade il y a un an, et lui et ses enfants, après avoir vécu de charité, sont venus en goëlette à la Pointe aux Esquimaux. Là ils se sont embarqués sur le vapeur Otter avec six autres familles qui sont allées s'établir au Manitoba.

Tout le temps du voyage, Tremblay a pris soin du malade et de ses enfants, et à l'arrivée du vaisseau à Québec, hier matin, il a pris une voiture et a fait transporter les pauvres gens à l'Hôpital de la Marine où le père a été admis d'urgence. Mais on a refusé de recevoir les enfants, la règle de l'établissement ne permettant d'admettre que les malades. Il a donc fallu se séparer et là on a eu lieu une scène navrante entre le père et les enfants. Enfin Tremblay a conduit ceux-ci au poste central de la police, où l'on a pris des informations pour les placer dans une institution de charité.

Cette famille se nomme Amberly.

La conduite de Tremblay en cette circonstance est au-dessus de tout éloge. Non-seulement il a sacrifié son argent, et tout cela par un acte de charité chrétienne.

UN DRAME EFFRAYANT.

Dix matelots viennent d'être arrêtés et le jugement de quelques-uns d'entre eux sera l'épilogue d'un drame des plus effrayants.

Le navire français Marie Gabrielle devait partir de Québec pour un très long voyage. Le capitaine, Charles Louis Lebigue, était sévère et très dur pour les hommes de son équipage avec qui il avait eu déjà des querelles. Il avait été condamné plusieurs fois déjà par le tribunal maritime de Québec pour abus d'autorité et mauvais traitements infligés à un mousse. Avant d'entreprendre le voyage qui devait être pour lui le dernier, Lebigue semblait

avoir de mauvais pressentiments. Il avait été l'objet de menaces et la police, plus d'une fois, était venue à son bord pour réprimer les querelles.

En raison de ces pressentiments, Lebigue acheta un revolver mais cette précaution devait être inutile. Après que le bateau eut pris la mer, les querelles recommencèrent et plusieurs hommes de l'équipage résolurent de tuer le capitaine.

Pour accomplir sans danger leur dessein, ils décidèrent le mousse à dérober le revolver du capitaine. Le mousse réussit à s'emparer du revolver et le remit à un matelot nommé Mendal. Le lendemain matin, vers les dix heures, le capitaine était sur le pont et se disposait à prendre une observation lorsque Mendal s'approcha de lui par derrière et lui tira deux coups de feu à bout portant.

Lebigue tomba et fut achevé par trois autres coups de revolver. Mendal, aidé par un de ses complices transporta le corps du capitaine dans sa cabine et prévint l'équipage, qui était en bas au moment du drame et qui n'avait rien entendu, que Lebigue venait de se suicider dans sa cabine. Les complices prirent immédiatement toutes les précautions pour faire croire que la chose était arrivée comme ils le désiraient, et pour plus de sûreté ils brûlèrent ses papiers et falsifièrent le livre de loch.

Quand le Marie Gabrielle arriva à Saint-Vincent, îles du Cap Vert, l'autorité et les complices du crime firent une déclaration préconçue, à l'agent consulaire français, au sujet de la mort du capitaine; mais les faits réels furent révélés par quatre matelots qui n'avaient pas été dupes de ce prétendu suicide.

L'autopsie du cadavre a démontré l'exactitude de leur dire. L'agent consulaire a fait arrêter tout l'équipage qui se composait de dix hommes et les a envoyés à bord du steamer Ville de Saint-Nicholas qui les a ramenés à Dunkerque.

Exposition Agricole DU 27 SEPTEMBRE 1883.

LISTE DE PRIX.

CHEVAUX.

Juges:—MM. James Burbank, Danville, Richard St. Pierre, Plessenville, Henry Goff, Leeds.

Etalons de 4 ans et au dessus. 1er prix Solime Bourbeau, St Christophe, 2nd p. Edmond Talbot, St. Norbert.

Etalons de 3 ans. 1er p. Ambroise Thibault, 2nd p. Raphaël Hamel, St. Médard, 3e p. John R. Paradis, St. Patrice.

Juments poulinières avec poulains. 1er p. James Williams, St. Patrice, 2nd p. Isidore Létourneau, St. Norbert, 3e p. Ambroise Bédard, St. Paul 4e p. Petrus Houle, St. En. èbe, 5e p. David Guilant, St. Christophe, 6e p. Solime Bourbeau, St. Christophe.

Poulains hongres de 2 ans. 1er p. Isidore Létourneau, St. Norbert, 2nd p. Louis Roux, St. Norbert, 3e p. Ferdinand Beauchesne, St. Christophe.

Poulains hongres d'un an. 1er p. Achille Gagnon, St. Christophe, 2nd p. Patrick Murphy, St. Patrice, 3e p. Napoléon Brochu, St. Christophe.

Pouliches de 3 ans. 1er p. Alfred Laroche, St. Médard, 2nd p. François Nadeau, St. Patrice, 3e p. Olivier Leblanc, St. Norbert, 4e p. Charles Leroux, St. Patrice.

Pouliches de 2 ans. 1er p. William Farley, St. Valère, 2nd p. Dennis Nolan, St. Médard, 3e p. Thomas Walsh, St. Patrice.

Pouliches d'un an. 1er p. Jos. Octave Bourbeau, St. Victoire, 2nd p. Landry Raulh, St. Victoire, 3e p. Edmond Poudrier, St. Paul.

Chevaux de trait. 1er p. Jos. Octave Bourbeau, St. Victoire, 2nd p. Louis Prince, St. En. èbe, 3e p. Achille Gagnon, St. Christophe, 4e p. Honoré Beaupré, St. Norbert.

Chevaux légers. 1er p. Narcisse Létourneau, St. Norbert, 2nd p. François Dupuis, Ste Héène, 3e p. Léon Thibodeau, St. En. èbe, 4e p. Achille Gagnon, St. Christophe.

Span de Chevaux. 1er p. I. Villeneuve, St. Médard, 2nd p. Révd. Lafèche, Ste Victoire, 3e p. Joseph Garneau, St. Christophe, 4e p. Louis Kéronac, St. Médard.

BÊTES A CORNES. Juges:—MM. Jean Bte. Mercure, Plessenville, Paul Gardner, St. Ferdinand, James Thompson, Leeds.

Taureaux de 3 ans et au-dessus. 1er p. William Walsh, St. Patrice, 2nd p. Joseph Garneau, St. Christophe, 3e p. Philéas Bourque, St. Médard.

Taureaux de 2 ans. 1er p. Léon Thibodeau, St. En. èbe,

2nd p. Olivier Leblanc, St Norbert.
3e p. Pierre Danneau, St Christophe.
4e p. Joseph Houle, St Norbert.

Taureaux d'un an.
1er p. Louis Gauthier, St Médard,
2nd p. Achille Gagnon, St Christophe,
3e p. Ferdinand Brisson, St Christophe.

Vaches à lait de 4 ans et au dessus.
1er p. Isidore Létourneau, St Norbert,
2nd p. Charles Bédard, St Norbert,
3e p. Edmund Talbot, St Norbert,
4e p. Diédonné Luneau, St Norbert,
5e p. Patrick Morphy, St Norbert,
6e p. Narcisse Talbot, St Norbert,
7e p. Louis Kerouac, St Médard.

Vaches à lait de 3 ans.
1er p. Charles Bédard, St Norbert,
2nd p. Henri Létourneau, St Norbert,
3e p. Narcisse Talbot, St Norbert,
4e p. Louis Kerouac, St Médard.

Génisses de 2 ans.
1er p. Achille Gagnon, St Christophe,
2nd p. Louis Roux, St Norbert,
3e p. Lévyte Marcotte, St Norbert,
4e p. Diédonné Luneau, St Norbert.

Génisses d'un an.
1er p. Charles Bédard, St Norbert,
2nd p. Isidore Létourneau, St Norbert,
3e p. F. Xavier St Pierre, St Norbert,
4e p. Pierre Danneau, St Christophe.

Génisses de l'année.
1er p. Charles Bédard, St Norbert,
2nd p. Diédonné Luneau, St Norbert,
3e p. Edmund Poudrier, St Paul.

Veaux de l'année.
1er p. Ambrose Bédard, St Paul,
2nd p. Charles Bédard, St Norbert.

Paires de bœufs de 5 ans et au dessus.
1er p. Charles Bédard, St Norbert,
2nd p. Enoch Pope, St Patrice,
3e p. Isidore Létourneau, St Norbert,
4e p. Pierre Juneau, St Norbert,
5e p. Lévyte Marcotte, St Norbert.

Paires de bœufs de 4 ans.
1er p. Charles Leroux, St Patrice,
2nd p. Louis Blanchet, St Christophe,
3e p. Dennis Williams, St Patrick,
4e p. Louis Prince, St Eusèbe.

Paires de bœufs de 2 ans.
1er p. Wm. F. Walsh, St Patrick,
2nd p. Dennis Williams, St Patrick,
3e p. Lévyte Marcotte, St Norbert.

Paires de bœufs d'un an.
1er p. Charles Leroux, St Patrick,
2nd p. Lévyte Marcotte, St Norbert,
3e p. Pierre Danneau, St Christophe.

MOUTONS ET COCHONS.
Juges :—MM. Duncan Stewart,
Inverness Joseph Vigneau, Ste Sophie,
John Spark, Danville.

Bœufs de 2 ans et au dessus.
1er p. Joseph Houle, St Norbert,
2nd p. Pierre Juneau, St Norbert,
3e p. Léon Thibodeau, St Eusèbe,
4e p. Ambrose Bédard, St Paul.

Bœufs d'un an.
1er p. Henri Létourneau, St Norbert,
2nd p. Edmund Talbot, St Norbert,
3e p. Samuel Croteau, St Médard,
4e p. Joseph Garneau, St Christophe.

Bœufs de l'année.
1er p. Isidore Létourneau, St Norbert,
2nd p. Henri Létourneau, St Norbert,
3e p. Charles Bédard, St Norbert,
4e p. David Guilmet, St Christophe.

Brebis de 2 ans et au dessus.
1er p. Charles Bédard, St Norbert,
2nd p. Louis Roux, St Norbert,
3e p. Isidore Létourneau, St Norbert,
4e p. Henri Létourneau, St Norbert.

Brebis d'un an.
1er p. Charles Bédard, St Norbert,
2nd p. Isidore Létourneau, St Norbert,
3e p. Diédonné Luneau, St Norbert,
4e p. Louis Roux, St Norbert.

Agnelles de l'année.
1er p. Henri Létourneau, St Norbert,
2nd p. Charles Bédard, St Norbert,
3e p. Isidore Létourneau, St Norbert,
4e p. Vital Talbot, St Norbert.

Verrat race pure au dessus d'un an.
1er p. Narcisse Talbot, St Norbert.

Verrat race pure au dessous d'un an.
1er p. Moïse Laroche, St Christophe,
2nd p. Narcisse Talbot, St Norbert,
3e p. Achille Gagnon, St Christophe.

Truie audessous d'un an.
1er p. Achille Gagnon, St Christophe,
2nd p. Narcisse Talbot, St Norbert.

PRODUITS DE LA FERME.
Juges :—MM. Trefflé Dorais, M. P. P. St Grégoire, Zéphirin Bertrand,
Plessville, Alexander McLeay, Danville.

Beurres en tinctes de 25 lbs.
1er p. Landry Rault, Ste Victoire,
2nd p. Antoine Garant, Ste Victoire,
3e p. Isidore Létourneau, St Norbert.

Fromage en meules de 20 lbs.
1er p. Paul Lavigne, St Christophe,
2nd p. I. Villeneuve, St Médard.

Sucre d'érable 12 lbs.
1er p. Isaac Demers, St Norbert,
2nd p. Vital Talbot, St Norbert,
3e p. Charles Bédard, St Norbert.

1 minot blé.
1er p. Joseph D. Morin, Ste Elizabeth,
2nd p. Edmund Poudrier, St Paul,
3e p. Louis Blanchet, St Christophe.

1 minot avoine.
1er p. Joseph Lemay, St Médard,
2nd p. Hercule St Laurent, St Valère.

1 minot orge.
1er p. Petrus Houle, St Eusèbe, 2nd p. Adolphe St Laurent, St Valère, 3e p. Ambrose Garant, Ste Victoire.

1 minot pois.
1er p. Victor Lambert, Ste Victoire, 2nd p. Petrus Houle, St Eusèbe, 3e p. Louis Blanchet, St Christophe.

1 minot sarrasin.
1er p. Onésime Paris, St Norbert, 2nd p. Moïse Laroche, St Christophe.

1 minot pommes de la Comté.
1er p. Thomas Caron, St Médard, 2nd p. Hon M. A. Plamondon, St Christophe, 3e p. Moïse Laroche, St Christophe.

1/2 minot graine de mil.
1er p. Onésime Paris, St Norbert, 2nd p. Narcisse Ouellet, St Norbert, 3e p. Patrick McKeown, Ste Elizabeth.

10 lbs tabac.
1er p. Thomas Barwis, St Christophe, 2nd p. William H. Felton, St Christophe, 3e p. Jacques Hamel, St Norbert.

1 minot blé d'Inde en épis.
1er p. Louis Kerouac, St Médard, 2nd p. Joseph Denancourt, St Christophe.

1 minot patates.
Mentions honorables :—Hère Hon M. A. Plamondon, St Christophe, pour "White Star" 2nde Hon. M. A. Plamondon, St Christophe, pour "Snow Flake" 3eme Ferdinand Brisson, St Christophe, pour "Early Rose."

Mention Honorable :—F. Xavier St Pierre, St Norbert.

MANUFACTURES DOMESTIQUES.
Juges :—Mesdames Jean Bte Morcure, Plessville, Alexander McLeay, Danville, John Sparkes, Danville.

10 v. étoffe grise du pays.
1er p. F. Xavier St Pierre, St Norbert, 2nd p. Louis Kerouac, St Médard, 3e p. Léon Thibodeau, St Eusèbe.

10 v. étoffe de couleur.
1er p. Patrick McKeown, Ste Elizabeth, 2nd p. Ambrose Bédard, St Paul, 3e p. Adolphe St Laurent, St Valère, 4e p. Ferdinand Brisson, St Christophe.

10 v. étoffe à carreaux foulée.
1er p. Louis Croteau, St Christophe, 2nd p. Charles Boutet, Ste Victoire, 3e p. Clément Terrien, St Norbert, 4e p. Elisée Martel, St Christophe.

10 v. Tweed laine et coton.
1er p. Charles Bédard, St Norbert, 2nd p. Isidore Létourneau, St Norbert, 3e p. Louis Blanchet, St Christophe.

10 v. flanelle blanche.
1er p. Olive Leclerc, St Eusèbe, 2nd p. Lévyte Marcotte, St Norbert, 3e p. Vital Talbot, St Norbert, 4e p. Léon Thibodeau, St Eusèbe.

10 v. carisé.
1er p. Lévyte Marcotte, St Norbert, 2nd p. Thomas Caron, St Médard, 3e p. Patrick McKeown, Ste Elizabeth, 4e p. Narcisse Talbot, St Norbert.

10 v. flanelle à carreaux pure laine.
1er p. Olive Leclerc, St Eusèbe, 2nd p. Louis Roux, St Norbert, 3e p. Charles Boutet, Ste Victoire, 4e p. Narcisse Létourneau, St Norbert.

10 v. petite étoffe de couleur pure laine.
1er p. Napoléon Thibodeau, St Eusèbe, 2nd p. Narcisse Létourneau, St Norbert, 3e p. F. Xavier St Pierre, St Norbert, 4e p. Isidore Létourneau, St Norbert.

10 v. petite étoffe à carreaux pure laine.
1er p. Olive Leclerc, St Eusèbe, 2nd p. Isidore Létourneau, St Norbert, 3e p. Narcisse Ouellet, St Norbert, 4e p. Ambrose Bédard, St Paul.

10 v. petite étoffe laine et coton.
1er p. Calixte Drouin, St Eusèbe, 2nd p. Edouard Morin, St Christophe, 3e p. Philéas Boëduc, St Eusèbe, 4e p. Alarie Fortier, Ste Hélène.

10 v. toile du pays neuve.
1er p. Adolphe St Laurent, St Valère, 2nd p. Joseph Houle, St Eusèbe, 3e p. Petrus Houle, St Eusèbe, 4e p. Léon Thibodeau, St Eusèbe.

Couverture de laine.
1er p. Narcisse Talbot, St Norbert, 2nd p. F. Xavier St Pierre, St Norbert, 3e p. Antoine Lachance, St Paul, 4e p. Ferdinand Brisson, St Christophe.

Couvrepiéd au métier pure laine.
1er p. Thomas Caron, St Médard, 2nd p. Joseph Houle, St Eusèbe, 3e p. Vital Talbot, St Norbert, 4e p. Elisée Martel, St Christophe.

Couvrepiéd au métier laine et coton.
1er p. Narcisse Létourneau, St Norbert, 2nd p. Calixte Drouin, St Eusèbe.

Châles du pays.
1er p. Charles Bédard, St Norbert, 2nd p. Thomas Caron, St Médard, 3e p. Ephrem Tourigny, Ste Victoire, 4e p. Adolphe St Laurent, St Valère.

CHARLES J. POWELL.
Secrétaire Trésorier.
S. A. C. A.

Bulletin de la semaine.

M. L. N. Lussier et deux autres manufacturiers de Montréal, ont pris arrangement pour établir une manufacture de chaussures à St. Hyacinthe.

Lord Darnley.—notre nouveau gouverneur général—sera probablement à Québec, lundi, le 21 du courant.

Le télégraphe rapporte que les français au Tonquin ont eu un engagement avec les troupes régulières de la Chine. La victoire est restée aux français.

On annonce que M. de Beaujeu député de Soulanges, vient de perdre son siège à la suite de la contestation de son élection. M. de Beaujeu devra tous les frais. Il est probable que la lutte s'engagera de nouveau entre lui et M. Bain.

Le Travailleur, de Worcester, vient d'être considérablement agrandi. Nous voyons avec plaisir que ce journal, sous l'habile direction de son rédacteur, M. Ferdinand Gagnon, est en voie de prospérité.

On sera obligé, le printemps prochain, de démolir la magnifique église de St-Cuthbert, terminée il y a à peine quatre ans. Une partie de ce bel édifice est tombée il y a quelques jours, en regard au défaut de solidité des fondations. Cette église a coûté une somme considérable, et faisait l'orgueil de la paroisse de St-Cuthbert.

Quand votre sang est appauvri, où corrompu, le remède est à votre portée prenez la Salsepareille d'Ayer.

M. Louis Hubert Paré, prêtre décédé à l'Hôtel Dieu, samedi, 6 courant, appartenait à la société d'une messe.

Son service a eu lieu mardi, à 6 heures du matin, à l'église des Sœurs de Miséricorde, rue Dorchester. T. HAREL, Pvre. Chancelier.

Le révérend M. Rouisse (Toussaint) décédé, le 28 septembre dernier, à Laprairie, diocèse de Montréal, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

C. A. MAROIS, ptre. Secrétaire.

Archevêché de Québec, 4 octobre 1883.

NAISSANCE.

A Arthabaskaville le 13 du courant la Dame de M. Albert Baril, un fils.

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE RICHMOND DRUMMOND ET YAMASKA.

Avis est par le présent donné aux actionnaires de la compagnie ci-dessus qu'une imposition au taux de six pour cent sur tous les billets de prime en force à été faite et est payable au bureau de la Compagnie à Ulverton sous trente jours de cette date.

Par ordre du bureau H. R. THOMPSON, Secrétaire, Ulverton 6 Oct 1883.

CANADA Province de Québec, District d'Arthabaska.

DANS LA COUR DE CIRCUIT Dans et pour le Comté de Drummond, No 4880.

Le huitième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt trois En vacance

CLEOPHAS DIONNE du township de Durham, dans le Comté de Drummond, dans le district d'Arthabaska

vs Demandeur PETER CAMPBELL ci devant du même lieu, cultivateur et actuellement dans les Etats Unis d'Amérique

Defendeur Sur motion du demandeur à moi présentée ce jour en autant qu'il appert par le retour de Charles Laliberté un des huissiers jurés dans et pour le district d'Arthabaska, de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au bref de Sommation émané en cette cause que le dit défendeur ne peut être trouvé dans le dit district d'Arthabaska et a laissé son domicile dans la Province de Québec et qu'il possède des biens immobiliers dans la dite Province de Québec; Il est par le présent ordonné que le dit défendeur soit par un avis à être deux fois inséré en langue Anglaise dans le papier nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaskaville et appelé "The Alpha" et deux fois en langue Française dans le papier nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaskaville et appelé "L'Union des Cantons de l'Est," notifié de comparaître et de répondre à l'action en cette cause dans le délai de deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis, et que sur son refus ou négligence de comparaître et de répondre à cette action dans le dit délai, il soit permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement en cette cause par défaut.

J. T. CAYA, G. C. C.

CANADA Province de Québec, District d'Arthabaska.

DANS LA COUR DE CIRCUIT Dans et pour le Comté de Drummond, No 4881.

Le huitième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt trois En vacance

FRANÇOIS DUHAIME, contracteur et Inspecteur de voirie de la municipalité de Wickham, dans le Comté de Drummond

vs Demandeur RUSSEL LEWIS de la cité de Portland dans l'Etat du Maine dans les Etats Unis d'Amérique faisant commerce à Wickham Ouest sudist

Defendeur Sur motion du demandeur à moi présentée ce jour en autant qu'il appert par le retour de Charles Laliberté un des huissiers jurés dans et pour le district d'Arthabaska, de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au bref de Sommation émané en cette cause que le dit défendeur ne peut être trouvé dans le dit district d'Arthabaska et a laissé son domicile dans la Province de Québec et qu'il possède des biens immobiliers dans la dite Province de Québec; Il est par le présent ordonné que le dit défendeur soit par un avis à être deux fois inséré en langue Anglaise dans le papier nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaskaville et appelé "The Alpha" et deux fois en langue Française dans le papier nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaskaville et appelé "L'Union des Cantons de l'Est," notifié de comparaître et de répondre à l'action en cette cause dans le délai de deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis, et que sur son refus ou négligence de comparaître et de répondre à cette action dans le dit délai, il soit permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement en cette cause par défaut.

J. T. CAYA, G. C. C.

Homéopathie.

Dr. Geo. G. GALE

Créé en Allopathie et Homéopathie. MEDECIN, CHIRURGIEN ET ACCOUCHEUR,

37, RUE Ste. URSULE, Québec.

CANADA Province de Québec, District d'Arthabaska.

DANS LA COUR DE CIRCUIT Dans et pour le Comté de Drummond, No 4881.

Le huitième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt trois En vacance

FRANÇOIS DUHAIME, contracteur et Inspecteur de voirie de la municipalité de Wickham, dans le Comté de Drummond

vs Demandeur RUSSEL LEWIS de la cité de Portland dans l'Etat du Maine dans les Etats Unis d'Amérique faisant commerce à Wickham Ouest sudist

Defendeur Sur motion du demandeur à moi présentée ce jour en autant qu'il appert par le retour de Charles Laliberté un des huissiers jurés dans et pour le district d'Arthabaska, de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au bref de Sommation émané en cette cause que le dit défendeur ne peut être trouvé dans le dit district d'Arthabaska et a laissé son domicile dans la Province de Québec et qu'il possède des biens immobiliers dans la dite Province de Québec; Il est par le présent ordonné que le dit défendeur soit par un avis à être deux fois inséré en langue Anglaise dans le papier nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaskaville et appelé "The Alpha" et deux fois en langue Française dans le papier nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaskaville et appelé "L'Union des Cantons de l'Est," notifié de comparaître et de répondre à l'action en cette cause dans le délai de deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis, et que sur son refus ou négligence de comparaître et de répondre à cette action dans le dit délai, il soit permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement en cette cause par défaut.

J. T. CAYA, G. C. C.

CANADA Province de Québec, District d'Arthabaska.

DANS LA COUR DE CIRCUIT Dans et pour le Comté de Drummond, No 419.

Le huitième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt trois En vacance

CHARLES AUGER père, cultivateur du Township de Wickham

vs Demandeur RUSSEL LEWIS, commerçant de bois, de la cité de Portland dans l'Etat du Maine un des Etats Unis d'Amérique

Defendeur Sur motion du demandeur à moi présentée ce jour en autant qu'il appert par le retour de Charles Laliberté un des huissiers jurés dans et pour le district d'Arthabaska, de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au bref de Sommation émané en cette cause que le dit défendeur ne peut être trouvé dans le dit district d'Arthabaska et a laissé son domicile dans la Province de Québec et qu'il possède des biens immobiliers dans la dite Province de Québec; Il est par le présent ordonné que le dit défendeur soit par un avis à être deux fois inséré en langue Anglaise dans le papier nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaskaville et appelé "The Alpha" et deux fois en langue Française dans le papier nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaskaville et appelé "L'Union des Cantons de l'Est," notifié de comparaître et de répondre à l'action en cette cause dans le délai de deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis, et que sur son refus ou négligence de comparaître et de répondre à cette action dans le dit délai, il soit permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement en cette cause par défaut.

J. T. CAYA, G. C. C.

CANADA Province de Québec, District d'Arthabaska.

DANS LA COUR DE CIRCUIT Dans et pour le Comté de Drummond, No 419.

Le huitième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt trois En vacance

CHARLES AUGER père, cultivateur du Township de Wickham

vs Demandeur RUSSEL LEWIS, commerçant de bois, de la cité de Portland dans l'Etat du Maine un des Etats Unis d'Amérique

Defendeur Sur motion du demandeur à moi présentée ce jour en autant qu'il appert par le retour de Charles Laliberté un des huissiers jurés dans et pour le district d'Arthabaska, de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au bref de Sommation émané en cette cause que le dit défendeur ne peut être trouvé dans le dit district d'Arthabaska et a laissé son domicile dans la Province de Québec et qu'il possède des biens immobiliers dans la dite Province de Québec; Il est par le présent ordonné que le dit défendeur soit par un avis à être deux fois inséré en langue Anglaise dans le papier nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaskaville et appelé "The Alpha" et deux fois en langue Française dans le papier nouvelles publié en cette langue dans le dit village d'Arthabaskaville et appelé "L'Union des Cantons de l'Est," notifié de comparaître et de répondre à l'action en cette cause dans le délai de deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis, et que sur son refus ou négligence de comparaître et de répondre à cette action dans le dit délai, il soit permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement en cette cause par défaut.

J. T. CAYA, G. C. C.

Canaux du St. Laurent.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES Soumissions cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Sommation pour les Canaux du St. Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest Mardi, le 13e jour de Novembre prochain, pour la construction d'une écluse et d'un bief régulateur, et pour creuser et agrandir l'entrée supérieure du canal Corwall.

Aussi pour la construction d'une écluse, ainsi que pour agrandir et creuser l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat, ou division centrale des Canaux de Williamsburg.

On recevra aussi jusqu'à Mardi, le 27e jour de Novembre prochain, des soumissions pour prolonger les jetées et creuser, etc. le chenal à l'entrée supérieure du canal des Galops.

Une carte de l'entrée supérieure du canal Corwall et de l'entrée supérieure du Canal du Rapide Plat ainsi que des plans et devis divers travaux, pourront être examinés à ce bureau, et au bureau de l'ingénieur local, Dickenson's Landing, dès et après Mardi, le 30e jour d'Octobre prochain, où des formules imprimées de soumission seront fournies.

Une carte, des plans et le devis des travaux à faire à la tête du canal des Galops pourront être examinés à ce bureau et à la maison de l'ingénieur, près de l'endroit, dès et après Mardi, le 13e jour de Novembre prochain, où des formules imprimées de soumissions seront fournies.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et—dans le cas des sociétés commerciales—porter la signature particulière, l'occupation et le domicile de chaque associé; et de plus, un chèque accepté par une banque pour la somme de deux mille piastres devra accompagner la soumission; cette somme sera consignée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux aux prix et conditions mentionnés dans l'offre. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. H. BRADLEY, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux Ottawa, 28 septembre, 1883.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Sommation pour l'Entrepôt de vérification Montréal," seront reçues à ce bureau jusqu'à MERCREDI, le 17 OCTOBRE prochain inclusivement, pour la construction d'une rallonge à l'Entrepôt de vérification à Montréal.

On pourra voir les plans et devis au bureau de J. Nelson, Eer, architecte, Montréal, et au Département des Travaux Publics, Ottawa, dès et après LUNDI, le 1er OCTOBRE.

Les personnes qui désirent concourir à l'entreprise, sont averties que leurs soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites sur les formules imprimées fournies à cet effet, et qu'elles ne soient revêtues de leurs propres signatures.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 29 Septembre 1883.

Cour du Banc de la Reine.

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE ayant juridiction criminelle pour le district d'Arthabaska sera tenue au Palais de Justice au village

D'ARTHABASKAVILLE

Vendredi le dix neuvième jour d'Octobre prochain, à dix heures de l'avant-midi. En conséquence, je donne avis par les présentes à toutes personnes désirant agir contre les prisonniers actuellement détenus dans la prison commune de ce district, ou en ce moment relâchés sous caution, d'être là et alors présentes pour procéder contre eux, en autant qu'il sera juste. Je donne avis pareillement aux juges de paix, coroner et greffier de la Paix dans et pour le district de comparaitre personnellement avec leurs rôles, actes d'accusation, ou autres documents pour faire ce qu'il leur appartiendra de faire en leurs capacités respectives.

AUGUSTE QUESNEL, Shérif. Bureau du Shérif, 28 Sept. 1883.

A VENDRE.

UNE TRES BONNE MAISON En Briques, PRESQUE EN FACE DE LA COUR, Arthabaskaville,

Actuellement habitée par Mr. le Dr. Fortin.

Un grand emplacement planté d'arbres et de très bonne terre à jardin l'entoure. L'intérieur de la maison est bien terminée, et offre toutes les commodités désirables sans compter l'eau de l'aqueduc qui est la meilleure du monde.

IL Y A REMISE, HANGARD, etc. POSSESSION IMMEDIATE

DONNÉE À L'ACHETEUR

Pour le prix et les conditions s'adresser à ce bureau ou à Elz Ouellet Eer, Marchand, Arthabaskaville.

Canaux du St. Laurent.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES Soumissions cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Sommation pour les Canaux du St. Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest Mardi, le 13e jour de Novembre prochain, pour la construction d'une écluse et d'un bief régulateur, et pour creuser et agrandir l'entrée supérieure du canal Corwall.

Aussi pour la construction d'une écluse, ainsi que pour agrandir et creuser l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat, ou division centrale des Canaux de Williamsburg.

On recevra aussi jusqu'à Mardi, le 27e jour de Novembre prochain, des soumissions pour prolonger les jetées et creuser, etc. le chenal à l'entrée supérieure du canal des Galops.

Une carte de l'entrée supérieure du canal Corwall et de l'entrée supérieure du Canal du Rapide Plat ainsi que des plans et devis divers travaux, pourront être examinés à ce bureau, et au bureau de l'ingénieur local, Dickenson's

Suite de la première page.

Les murs de la raffinerie Dunstan, à Dartmouth, s'élèvent avec une très grande rapidité; de 150 à 180 ouvriers sont employés à la construction de cette usine.

La production du charbon de la Nouvelle Ecosse et du Cap Breton s'est élevée de 688,000 tonnes en 1880 à plus de 1,000,000 de tonnes en 1882.

Selon Sir W. P. Howland, le Manitoba et le Nord-Ouest auront cette année un surplus de 2,000,000 de minots de blé pour l'exportation. Avec de bonnes récoltes on espère que cette quantité doublera chaque année pendant une certaine période de temps.

La compagnie de conserves Erié, de Sainte-Catherine, met actuellement en boîtes des quantités considérables de pêches. La principale difficulté qui se présente dans les opérations est dans le manque de mains habiles à la préparation des fruits.

La fabrique de sardines du Nouveau Brunswick est maintenant en pleine activité; environ 40 ouvriers sont occupés à la fabrication des boîtes en fer-blanc, et lorsque la pêche commença le nombre des personnes employées s'élèvera à 100.

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS
Doses — Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal. Pour l'Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérison assurée. Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les Déchirements Biliens, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médicament du printemps pour purifier le sang, les PILULES sont d'un usage égal.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES. Éruptions, Maladies de la Peau, Hémmorrhoides, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la toue.

Pour la Diarrhée et la Dysenterie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le seul remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciatalgie, souvent résultant de l'indigestion, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres douleurs causées soit par débilité, soit par obstruction, sont guéries par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'Écoulement Pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues. PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente chez tous les Pharmaciens.

A Vendre

40.000 CHAUDIERES A SUCRE A Très Bas Prix CHEZ

J. C. THIBAUT,

FERBLANTIER,

Arthabaska Station.

Les Cultivateurs feront bien de s'en prévaloir en vue de la prochaine saison.

P. S. — Aussi, un assortiment varié de BIJOUTERIES et de JOUJOUX.

Une visite est sollicitée. — 1 m.

J. N. BERGERON

MÉDECIN-CHIRURGIEN

STANFOLD.

Spécialité en médecine. Traitement des maladies des yeux.

N. B. — Vient de recevoir deux séries de verres à lunette, le Dr. Bergeron est en état de donner le numéro des lunettes aux myopes et aux presbytes.

23 Juin 1883 — 1 m

EMPLACEMENT A VENDRE

Dans le Village de Warwick, avec maison et boulangerie, à des conditions faciles.

S'adresser à

Ph. BEAUCHEMIN,

Warwick.

10 Mars 83.

Etabli en 1853

LA WATERTOWN

Cie. d'Assurance Agricole

PAR ACTIONS,

DE WATERTOWN, N. Y.

N'assure que les propriétés rurales et résidences privées.

Elle paie les pertes par le feu et la foudre que le feu s'ensuive ou non. Pertes remboursées pour les animaux tués par la foudre n'importe où sur la ferme.

CAPITAL CASH \$300,000,00
REVENUS \$1,491,624,83

Cette compagnie a déposé \$100,000 entre les mains du gouvernement de la Puissance comme garantie des pertes qu'elle pourra subir en Canada.

ISAAC MUNSON Président.
H. M. STERN Secrétaire.
DEWEY & BUCKMAN Agts généraux.
Brookville, Ont.

E. PIUZE, Agent local
Arthabaskaville, P. Q.

6 m. 25 Août 83.

OUVERTURE DES CLASSES

Aux Maisons d'Education et à MM. les Commissaires d'École.

A l'occasion de la rentrée des classes on voudra bien se rappeler que notre librairie offre l'assortiment le plus complet de

Livres et Fournitures pour les Ecoles

A DES

PRIX TRES-REDUITS.

Nous engageons donc les directeurs et directrices des maisons d'éducation, les instituteurs et les commissaires d'école à nous faire parvenir, le plus tôt possible, leurs commandes, afin de n'éprouver aucun retard à l'ouverture des classes.

Catalogues, Listes de Prix, Échantillons de Papiers, Etc.

ENVOYÉS SUR DEMANDE

J. B. ROLLAND & Fils,

LIBRAIRES,

Éditeurs de la Nouvelle Série de Livres de Lecture Graduée de A. N. Montpetit.

12 ET 14 RUE ST. VINCENT

Montréal.

MANUEL D'APICULTURE

DE

L. H. BELLEROSE.

En vente chez D. O. Bourbeau Ecr., Arthabaska Station — Prix 15cts.

MANUFACTURE

DE

CIGARES

D'ARTHABASKA.

Cette manufacture nouvellement établie à Arthabaskaville, est maintenant en active opération, et peut supporter la compétition avec aucune autre manufacture de ce genre dans la province.

Les propriétaires se sont efforcés d'en faire un établissement de première classe, et ils se flattent de pouvoir fournir au commerce des articles qui défient toute compétition, tels que

Cigares Canadiens,
Cigares importés,
Tabac de toutes sortes.

Le tout à des prix modérés.

On achèvera aussi à cette manufacture le Tabac Canadien au plus haut prix du marché

J. E. A. THEROUX & Cie.
9 Sept. 1882.

HOTEL

ARTHABASKAVILLE,

(Ancien Hotel Dorais.)

Cet établissement bien connu, a changé de propriétaire. Il est maintenant sous la direction des soussignés, qui en ont la propriété.

Des voitures transporteront les voyageurs à l'arrivée de chaque train au Grand-Tronc.

Il y a une magnifique salle à échantillons pour les commis voyageurs.

La table ne laisse rien à désirer. Les liqueurs à la barre sont de premier choix. Prix modérés.

T. MAHEU & Cie.

18 Juillet 1882. — 1a.

Assurance Mutuelle

CONTRE LE FEU

DE

STANSTEAD & SHERBROOKE.

ETABLISSEMENT..... 1835

Bureau des Directeurs :

GEO. H. ALLAN, Waterloo.
F. P. BUCK, Sherbrooke.
NATHL. PETTES, Knowlton.
WM. WHITE, Pres't.
C. A. BAILEY, Cookshire.
J. N. GALLER, Danbarn.
J. L. TERRILL, Stanstead.
GEO. ARMITAGE, Sec.-Treas.
JOSEPH BEDARD, Richmond.
LT. COL. E. T. MORRIS, Ascut.
WM. WHITE, Sherbrooke.
I. WOOD, Inspector.

LOUIS RAINVILLE.

Agent Local, Arthabaska.

Toutes pertes réglées avec célérité. Risques soigneusement examinés et grandes lignes évitées. — 1 an

CHEMIN DE FER

INTERCOLONIAL

1883-- Arrangements d'Été--1883

Le et après LUNDI prochain, le 25 juin, les trains marcheront comme suit, les dimanches exceptés :

Quitteront la Pointe Lévis

Heure du Chemin de Fer. Heure de Québec

Express pour Halifax et St. Jean 8.00 A. M. 7.45 A. M.

Express pour la Rivière du Loup et Ste-Flavie 1.15 P. M. 1.00 P. M.

Accommodation 7.35 P. M. 7.20 P. M.

Arriveront à la Pointe Lévis.

Express de Halifax et de St. Jean 8.35 P. M. 8.20 P. M.

Express de Ste. Flavie et Rivière du Loup 2.10 P. M. 1.55 P. M.

Accommodation 1.15 A. M. 5.00 A. M.

Les trains pour Halifax et St. Jean se rendent à leur destination le dimanche tandis que ceux partant d'Halifax et de St. Jean demeurent à Campbellton. Le char Pullman quitte la Pointe-Lévis les mardis, jeudis et samedis va jusqu'à Halifax et celui qui part les lundis, mercredis et vendredis, va jusqu'à St. Jean.

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 21 juin 1883.

A Vendre.

Les œuvres complètes de JULES VERNE, bien reliées et illustrées, à bon marché et avec conditions faciles. S'adresser à ce bureau.

AU PUBLIC.

Le soussigné a pris une Licence d'Encanteur et est prêt à entreprendre toute affaire en cette branche aux conditions les plus faciles, promettant entière satisfaction.

Il continue comme par le passé à pratiquer comme Huissier, et se chargera avec plaisir de toutes collections et autres services.

Moulins à Coudre

Constamment en mains à sa résidence. Conditions avantageuses. Une visite est sollicitée.

Elz. PIUZE,

Arthabaskaville.

MAISON A VENDRE OU A LOUER.

L'une des meilleures places pour un ouvrier charbon.

Livrable de suite. Conditions à ciles. S'adresser au géolier de la prison, Arthabaskaville, par lettre ou personnellement.

ASSUREZ-VOUS !

A LA

ROYALE ANGLAISE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU.

ETABLISSEMENT EN 1815.

CAPITAL — \$10,000,000.

Valeurs, 1er. Janvier 1882, \$26,382,274.

Dépôt au Gouvernement du Canada, \$515,515.

Placements en Canada, \$700,000

A le plus haut surplus des Compagnies d'Assurances du monde entier !!!

A le plus fort dépôt à Ottawa !!!

A le plus large revenu de primes en Canada !!!

Pour les Cultivateurs et Bâtisses Isolées aux les plus bas !!!

Pertes payées le plus promptement.

LOUIS RAINVILLE.

Notaire.

Agent à Arthabaskaville, P. Q.

Vend aussi des tickets pour Manitoba, l'Ouest, le Passumpsic, le Vermont Central, et le Grand Tronc.

PILULES DE

NOIX LONGUES COMPOSEES

DE MCGALE, Chimiste, Montréal.

Pour la guérison certaine de toutes les affections bilieuses, torpéur du foie, maux de tête, indigestions, et tourdissements, et de tous les maux causés par le mauvais fonctionnement de l'estomac.

Ces pilules sont fortement recommandées comme étant un des plus sûrs et plus efficaces remèdes contre les maladies plus haut mentionnées. Elles ne contiennent pas de mercure ni aucune de ses préparations. Tout en étant un puissant purgatif, pouvant être administré dans n'importe quel cas, elles ne contiennent aucune de ces substances délétères qui pourraient les rendre préjudiciables à la santé des enfants ou des personnes âgées. LES PILULES DE NOIX LONGUES COMPOSEES, DE MCGALE, sont préparées avec soin, avec un extrait concentré, tiré de la noix longue et combiné avec d'autres principes végétaux, de manière à les placer au premier rang parmi toutes les pilules stomachiques jusqu'à présent offertes au public.

B. E. MCGALE, Chimiste, Montréal.

SPRUCINE.

Une des meilleures préparations introduites jusqu'ici au public, pour le soulagement immédiat et la guérison de la Toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Étournement du Gorge et de toutes les maladies de la Gorge et des Poux-mous. — A vendre partout à 25 et 50cts. la bouteille.

B. E. MCGALE, Chimiste, MONTREAL.

BONNE NOUVELLE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public du district d'Arthabaska, qu'il a pris une

LICENCE D'ENCANTEUR

Et qu'il entreprendra toutes affaires en cette branche aux conditions les plus faciles. Comme il est déjà avantageusement connu du public dans ce genre d'affaires, il espère que le public continuera à l'encourager, promettant comme par le passé pleine et entière satisfaction.

Des Salles d'Encan seront ouvertes à différents endroits dans les Comtés de Drummond, Arthabaska et Mégantic, où des ventes périodiques annoncées d'avance auront lieu, et où les personnes désireuses d'offrir quelques objets pour être vendus à l'Encan pourront les y déposer jusqu'à ce que la vente ait lieu.

S'adresser pour toutes affaires dans les deux branches ci-dessus au soussigné à Victoriaville, P. Q.

SIMEON LAVIGNE.

26 Mai 1883.

BOTTES SAUVAGES.

Le soussigné a ouvert une manufacture de Bottes Sauvages à Stanfold. Il garantit son ouvrage de première qualité. En gros et en détail. Prix modérés.

Pour du Cash seulement.

LEON B. BRUNELLE,

Stanfold, P. Q.

27 Janvier 1883—1an.

HARMONIUMS

DE BELL.

EN VENTE CHEZ

D. O. BOURBEAU,

Arthabaska Station.

Ces instruments sont de première classe et seront vendus à des

PRIX REDUITS.

EXPOSITION DE 1881.

KNABE

PREMIER PRIX !

Diplôme pour Excellence Générale.

STEPHENSON

Ci-devant WEBER & Cie.

Mention Honorable.

HARMONIUMS DE SMITH

BOSTON.

On donne les meilleures garanties pour la qualité et la durée de ces instruments. On fait en outre une spécialité de la réparation des Pianos.

LAURENT, LAFORCE & Cie,

237 RUE NOTRE-DAME,

Montréal, 7 Nov. 1881.

RICHMOND, DRUMMOND

ET

YAMASKA

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU.

BUREAU A ULVERTON, P. Q.

ÉTABLIE EN 1879.

Les pertes sont payées promptement. On n'assure pas dans les villes et cités.

F. PREFONTAINE,

Président.

JAS. ALEXANDER,

Secr. Trésorier.

QUEBEC, BOSTON

ET

NEW-YORK.

TRAJET ABRÉGÉ PAR LE

Chemin de Fer

DES RIVIÈRES

CONNECTICUT ET PASSUMPSIC

ET DE LA

VALLEE DE MASSAWIPPI

SE RALLIANT AU GRAND-TRONC,

A SHERBROOKE, P. Q.

Le Trajet à New-York et aux autres points du Sud, abrégé de 70 milles.

Le Trajet à Boston et à tous les autres points de l'Est, abrégé de 20 milles.

La plus courte et la plus charmante route à

NEWPORT, Vt., S. JOHNSBURY, Vt.
PLYMOUTH, N. H. CONCORD, N. H.
NASHUA, N. H. MANCHESTER, N. H.
BELLFLOWERS, Vt. LOWELL, Mass.
CHAMBURG, Mass. WORCESTER, Mass.
SPRINGFIELD, Mass. HARTFORD, Conn.
PROVIDENCE, R. I. FALL RIVER.
BOSTON, NEW-YORK.
PHILADELPHIA, BALTIMORE.
WASHINGTON.

Et tous les principaux points des États de l'Est, du Sud-Est et du Sud.

LIBRAIRIE

B. ROLLAND & FILS,

MONTREAL.

ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE de J. B. ROLLAND & FILS, pour 1882

Almanach très utile donnant des renseignements précis et complets sur le Clergé, les Législatures, les Cours de Justice, les Banques, le Recensement de 1882 etc. etc. Prix 50 centimes.

ALMANACH DES FAMILLES de J. B. ROLLAND & FILS, POUR 1882.

Indispensable à toutes les familles par le choix d'utiles informations, de recettes et d'agréables récréations qu'il contient et qui en rendent la lecture fructueuse et attrayante pour tous. Prix 50 centimes.

CALENDRIER DE LA PUISANCE DU CANADA POUR 1882, publié par la Librairie J. B. Rolland & Fils, contenant la liste du Clergé de toute la Puissance, le calendrier ecclésiastique et des éphémérides historiques, Prix 50 centimes.

Les deux almanachs et le calendrier sont adressés franco, sur réception de 16 centimes.

CARTES A JOUER dites TRIPLICATE

Les cartes par leur fini et leurs commodités sont supérieures à toutes celles qui sont en usage en Canada. Prix 20 centimes, 30 centimes, 35 centimes le jeu franco par la poste.

PUBLICATION NOUVELLES.

ANTOINETTE DE MIREC URT

ou

Mariage secret et chagrins cachés Romain Canadien

PAR

MADAME LEPROHON